

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 26 octobre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 V. 305 Vœu relatif au déploiement de capteurs CO₂ dans les crèches, écoles, collèges

Le Conseil de Paris,

Considérant la persistance de la pandémie de Covid1-9 en cette rentrée 2021, et de la dangerosité de ses différentes mutations ;

Considérant en particulier la diffusion du virus dans les écoles, lieu de brassage privilégié et de diffusion par aérosolisation ;

Considérant que le nombre de fermetures de classes constaté à Paris est resté en moyenne sous la barre de 80, soit moins de 1.5% des classes ;

Considérant que les analyses scientifiques concluent toutes à l'importance du renouvellement de l'air dans le cadre de la lutte contre le virus ;

Considérant que le taux de contamination dans les directions de la Ville de Paris est de loin le plus élevé à la DASCO ;

Considérant l'absence de moyens financiers alloués par l'État aux communes afin de mettre en place des mesures de protection sanitaire ;

Considérant que dans les moyens disponibles pour limiter la propagation de la Covid figure depuis le printemps 2020 le déploiement de capteurs à CO₂ qui fournissent une estimation en temps réel de la qualité de l'air corrélée à la présence d'aérosols porteurs du virus ;

Considérant que l'aération des classes est parfois rendue difficile par la réalité du bâti parisien et qu'un contrôle de sa réelle efficacité est indispensable ;

Considérant qu'au-delà d'un moyen impératif de lutte contre la propagation de l'épidémie, les capteurs CO₂ sont également un outil pérenne d'amélioration de la qualité de l'air intérieur ;

Considérant que le déploiement de ces capteurs à CO₂ est demandé tant par les organisations syndicales que par les associations de parents d'élèves ;

Considérant que la première expérimentation parisienne de capteurs de CO₂ a concerné 500 classes sur les 11.000 qui devraient être équipées ;

Considérant que les études de la Ville de Paris rendues publiques en août 2021 sont venues sans surprise confirmer les conclusions des académies des sciences, de médecine, et du CNRS ;

Considérant dès lors la décision prise par la Ville en octobre 2021 d'investir dans l'achat de 2400 capteurs supplémentaires, permettant la présence d'au moins un capteur par établissement, avec l'organisation d'une présence d'un capteur dans chacune des salles de l'établissement, pendant une durée suffisante permettant de modifier durablement les comportements en matière d'aération ;

Considérant les déclarations du gouvernement à la rentrée 2021 envisageant une aide financière de l'État aux collectivités pour leur équipement en capteurs de CO₂ ;

Considérant que l'absence de précision et d'agenda précis quant au soutien de l'état aux collectivités ;

Considérant la responsabilité partagée entre l'État et les collectivités dans la protection sanitaire tant des personnels que des enfants ;

Considérant que l'estimation financière de ce déploiement sur la Ville de Paris représente une dépense située entre un et deux pourcent des dépenses de fonctionnement annuelles liées à l'enseignement ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Jean-Noël Aqua et des élu-e-s du Groupe Communiste et citoyen, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu que la Ville de Paris :

- Rende la présence des 2400 capteurs effective dans les crèches et les établissements scolaires le plus rapidement possible ;
- Poursuive le travail d'information en direction des personnels présents dans les établissements afin de favoriser les comportements garantissant une aération plus fréquentes ;
- Demande à l'État le remboursement intégral de la dépense occasionnée.